



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°03 – REUNION DU 27 AOUT 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. RULLIER David, BODIN Dany
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BODIN Dany, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°02 du 20 août 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°03 / Réunion du 27 Août 2026

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Dimanche 23 août 2026

- ⚽ ES Celles Verrines 1 / Champniers 1 à 15h au stade de Celles/Belle.

Mardi 25 août 2026

- ⚽ AFP / Champdeniers Pamplie à 20h au stade Tartalin d'Aiffres.

Mercredi 26 août 2026

- ⚽ US Pays Maixentais 1 / St Martin les Melle 1 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- ⚽ US Lezay 1 / AS Pays Mellois 2 à 19h30 au stade de Lezay.
- ⚽ ES St Amand/Sèvre 1 / FC Nueillaubiers 3 à 20h au stade de St Amand/Sèvre.
- ⚽ SA Mauzé Rigné 1 / FC3C 2 à 20h au stade de Mauzé Thouarsais.

Vendredi 28 août 2026

- ⚽ AFP 3 / Val de Boutonne 79 2 à 21 h au stade Tartalin d'Aiffres.
- ⚽ FC Venise Verte 2 / AS Echiré St Gelais 3 à 20h au stade de Coulon.

Samedi 29 août 2026

- ⚽ Thouars Foot 79 3 / CO Cerizay 2 à 17h au stade P.Morin de Thouars.

Mercredi 09 septembre 2026

- ⚽ ES Clussais la Pommeraie 1 / Lusignan Mélusine 2 à 20h au stade de Clussais.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mercredi 26 août 2026

- ⚽ U14 : Thouars Foot 79 / USSA Vertou à 17h au stade P. Morin de Thouars.
- ⚽ U16 : Thouars Foot 79 / Migné Auxances à 19h au stade P. Morin de Thouars.

Samedi 29 août 2026

- ⚽ U17 : Thouars Foot 79 / AS Echiré St Gelais à 11h30 au stade P.Morin de Thouars.

Lundi 31 août 2026

- ⚽ U17 : FC Chauray / Pays Maixentais à 10h30 au stade de Chauray.

Mercredi 02 septembre 2026

- ⚽ U15 : Thouars Foot 79 / FC Pays Argentonnais à 16h au stade P.Morin de Thouars.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

Cherveux (du 25 août au 19 septembre), **La Mothe St Heray** (du 1^{er} août au 25 septembre), **Melle et communes associées** (du 22 au 28 août), **Nueillaubiers** (du 27 août au 04 septembre), **Ste Eanne** (jusqu'à nouvel ordre).



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°03 / Réunion du 27 Août 2026

POULES DE D5

POULE A	POULE B	POULE C
ST CERBOUILLE 3	MAUZE RIGNE 3	VIENNAY GATINE 2
MAUZE RIGNE 2	SC THOUARSAIS 4	AMAILLOUX 2
RC BOCAGE 3	VRERE ST LEGER 3	CHICHE 3
CO CERIZAY 4	ST JEAN DE MISSE 2	RC BOCAGE 2
INTER BOCAGE 4	LUTAIZIEN OIRON 1	ST SAUVEUR 4
ST AMAND S/SEVRE 2	ST VARENT PIERREGEAY 3	TERVES 3
PAYS DE L'OUIN 4	AIRVO ST JOUIN 3	BEAULIEU BREUIL 4
NEUILLAUDIERS 4	FC THOUET 1	FC3C 4
VOULMENTIN 3	PAYS THENEZEEN 3	BOISME CLESSE 2
PAYS ARGENTONNAIS 4	COULONGES THOUARSAIS 2	
POULE D	POULE E	POULE F
ST AMAND S/SEVRE 3	CHATILLON POMPAIRE 2	FC AUTIZE 4
PORTUGAIS CERIZAY 2	LE TALLUD 4	STE OUENNE 2
FC3C 3	GATIFOOT 4	AVENIR 79 4
CLAZAY BOCAGE 2	VASLES 3	NIORT PEXINOIS 2
MONCOUTANT 5	SUD GATINE 3	NIORT CLOU BOUCHET 2
L'ABSIELARGEASSE MC 3	CHAMPDENIERS PAMPLIE 2	ASPTT NIORT BESSINES 3
BUSLAURS GATINE 3	EXIREUIL 2	USDS 4
GATIFOOT 5	AUGE AZAY 2	ENT. BEAUVOIR / GRANZAY 3
ST AUBIN LE CLOUD 3	STE EANNE 1	ENT. PALUDEEN / VENISE VERTE
	HAUT VAL DE SEVRE 2	IRLEAU- LE VANNEAU 1
POULE G	POULE H	
USDS 5	EXOUDUN 1	
USSEAU 1	LEZAY 2	
GRANZAY 1	LIMALONGES 2	
MARIGNY 2	ENT. CLUSSAIS SAUZE 2	
BRULAIN 2	SAUZE VAUSSAIS 1	
AFC 2	FC BOUTONNAIS 3	
PAYS NEO CRECHOIS 4	VAL DE BOUTONNE 3	
STADE VOUILLETAIS 1	PAIZAY LE TORT 2	
AFP 4	E. ST VINCENT MAISONNAY FONTVILLIE 1	
	CELLES VERRINES 4	

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET